

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

**DELIBERATION N° 2017-52(DIR)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille dix-sept et le 3 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René MASSETTE.

Date de convocation : 6 septembre 2017

Nombre d'élus en exercice : 23

Présents : 17

Absents : 6

Votants : 17

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame Patricia GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS).

Messieurs Patrick BOUVET, Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Robert GAY, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame Régine AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER.

Messieurs Serge CAREL, Jacques LARTIGUE, André LAURENS (représenté par madame Alberte VALLEE), Pierre POURCIN, Jean-Yves ROUX.

Madame Régine AILHAUD a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Présidence du Conseil d'administration**

**Le Président du CASDIS expose :**

En application de l'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil d'administration est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du Conseil d'administration désigné par le président du conseil départemental après le renouvellement des représentants du département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ».

Conformément à l'article L 1424-30 de ce même Code, « Le président du Conseil d'administration est chargé de l'administration du service départemental d'incendie et de secours. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du Conseil d'administration. Il passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit en son nom les dons, legs et subventions. Il représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur. Il nomme les personnels du service d'incendie et de secours. ».

Par délibération n°2017-D-SAJ-1 de l'assemblée départementale en date du 29 septembre 2017, monsieur René MASSETTE a été élu Président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

Monsieur René MASSETTE a décidé d'assurer la fonction de Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence.

**Le Conseil d'administration a pris acte de cette décision à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du Conseil d'administration**

**René MASSETTE**

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Masette', is written over the printed name 'René MASSETTE'.